



Conseil communal

Conseil communal de Jongny

Séance d'installation des autorités

Législature 2026-2031

Mardi 9 juin 2026 à 14h00

Salle polyvalente de Jongny

Le Conseil communal de Jongny, convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour, mardi 9 juin 2026, afin de procéder :

- A l'assermentation des membres du Conseil communal ;
- A l'assermentation des membres de la Municipalité ;
- Aux nominations légales.

1. Ouverture par M. le Préfet

M. Fabrice Neyroud, Préfet du district Riviera-Pays-d'Enhaut, ouvre la séance d'installation des autorités communales de Jongny pour la législature 2026-2031.

Il souhaite la bienvenue aux autorités élues, aux invités ainsi qu'au public présent et rappelle que cette séance a pour objet l'installation du Conseil communal et de la Municipalité ainsi que la constitution des organes du Conseil communal.

2. Message de l'Église par Mme la Diacre Christine Girard

Mme la Diacre Christine Girard est invitée à adresser un message à l'assemblée.

« Mesdames et Messieurs,

Bienvenue dans cette salle qui est la nôtre, un espace ouvert à toutes et à tous, quelles que soient les convictions de chacun. Nous sommes aujourd'hui réunis pour un moment important de la vie de notre commune : celui de l'engagement au service de la collectivité.

Comme toute communauté vivante, notre village connaît des débats, des divergences de vues et parfois aussi des déceptions. Certains ont connu la joie d'être élus, d'autres la déception de ne pas l'être. Certains portent avec enthousiasme des projets pour l'avenir, tandis que d'autres nourrissent des inquiétudes ou des réserves légitimes.

Pourtant, une commune ne se construit pas dans l'accord permanent. Elle se construit lorsque des femmes et des hommes acceptent de continuer à se parler malgré leurs différences, de reconnaître la sincérité de celles et ceux qui ne pensent pas comme eux et de rechercher ensemble ce qui est juste pour la communauté.

Nous sommes tous imparfaits. C'est précisément à travers cette imperfection humaine que se construit la vie collective. Vous qui êtes appelés à servir votre commune, souvenez-vous que votre mission consiste à faire grandir les valeurs de solidarité, de justice et de respect qui fondent notre vivre-ensemble.

Que cette cérémonie d'assermentation soit un moment de responsabilité et d'engagement. Que chaque décision prise durant cette législature soit inspirée par le souci du bien commun, l'attention portée aux plus fragiles et la volonté de transmettre aux générations futures une commune toujours plus accueillante, harmonieuse et vivante.

Continuez à vous rassembler, à célébrer les étapes importantes de la vie communale et à faire vivre ce village auquel nous sommes tous attachés. C'est ensemble, dans la diversité de nos talents et de nos convictions, que nous écrirons les prochaines pages de son histoire.

Je vous remercie de votre engagement et vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle législature. »

3. Assermentation des Conseillères et Conseillers communaux

M. le Préfet rappelle que, conformément à la décision du Conseil d'État convoquant les assemblées communales pour la législature 2026-2031, les opérations électorales se sont déroulées conformément aux dispositions légales.

Il indique qu'un recours a été déposé dans le délai légal contre les opérations électorales. Après audition du recourant, celui-ci a toutefois été retiré. Aucun recours n'étant dès lors pendant, il peut être procédé à l'assermentation et à l'installation du Conseil communal ainsi que de la Municipalité.

Les membres excusés sont :

- Mme Marie-Odile Albrecht Gubler ;
- M. Raphaël Ansermot ;
- M. Daniel de Carvalho Alves ;
- Mme Sandrine Félix Reinhart ;
- M. Olivier Ferrari ;
- Mme Sylvie Ferrari ;
- M. Yves Forestier ;
- M. Clément Loup ;
- M. Micaël Paquier ;
- M. Xavier Sansonnens.

Un conseiller est absent :

- M. Ali Motamed.

M. le Préfet rappelle, que conformément à l'article 90 de la Loi sur les communes, les membres absents seront assermentés ultérieurement par le Président du Conseil communal.

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal.

M. le Préfet donne lecture de la formule légale du serment. Mme Laurence Negro-Chochard procède ensuite à l'appel nominal.

Les membres suivants prêtent serment :

Corinne Ansermoz, Giuseppe Azienda, Karine Berner, Christian Blätter, Olivier Brique, Xavier Brun, David Bucher, Killian Burkhart, Xavier Cornaz, Delphine Deschenaud Rochat, Philippe Dettwiler, Sébastien Eienberger, Patrick Francey, David Gatfield, Jonathan Guex, Annette Klaiber, Natascha Kunz, Rodrigo Leal, Tiago Leite, Bernard Marcel, Grégory Mischler, Quentin Mosimann, Manon Mouron, Michel Murisier, Estelle Pietrolungo, Olivier Pignolet, Stéphane Pochat, Patrick Premand, Bernard Antoine Rouffaer, Arnaud Sasso, Nelson Sasso, Jean Signori, Yvo Sturny et Denise Yezid.

Au terme de cette prestation de serment, M. le Préfet déclare régulièrement installés les membres du Conseil communal de Jongny pour la législature 2026-2031.

34 membres sont ainsi assermentés.

Mme Denise Yezid quitte la séance. Le nombre de membres présents pour la suite des opérations électorales est dès lors ramené à 33.

4. Assermentation de la Municipalité et de Mme la Syndique

Après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, article 48, M. le Préfet donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, Mme la Syndique et chaque municipal solennisent la promesse :

- Mme Nicole Pointet, Syndique ;
- Mme Caroline Genovese, Municipale ;
- M. Christian Berdoz, Municipal ;
- M. Pierrick Wulliamoz, Municipal ;
- Mme Dominique Pittet, Municipale.

M. le Préfet déclare les membres de la Municipalité régulièrement installés dans leurs fonctions pour la législature 2026-2031.

5. Allocution de M. le Préfet

M. le Préfet adresse ensuite son message aux autorités nouvellement installées.

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Vos autorités étant désormais légalement installées, permettez-moi de vous adresser les félicitations du Conseil d'Etat ainsi que mes vœux personnels pour la législature qui débute aujourd'hui. Par le serment que vous m'avez prêté, vous avez accepté une responsabilité importante au service de notre commune et de sa population.

Cette promesse n'est pas un simple passage unique obligé avant le verre de l'amitié, même si celui-ci est toujours très apprécié, mais bien un véritable engagement moral fondé sur la conscience, la diligence, la fidélité et le respect des institutions démocratiques et assure la stabilité de notre société. La fonction que vous exercerez vous placera au cœur de la vie communale, souvent dans une relation très directe avec les citoyens.

Dans nos communes, les élus ne sont jamais très loin des habitants. On les croise au magasin, à la sortie de l'école, à la fête du village ou parfois devant la déchetterie, lieu où naissent étonnamment certains des débats des plus passionnés de la vie locale. Cette proximité est la richesse de notre démocratie communale, mais elle exige également beaucoup d'écoute, de patience, de disponibilité et parfois une certaine capacité à garder son calme lorsque chacun devient soudain spécialiste des finances communales, de la mobilité, de l'aménagement du territoire ou de la hauteur réglementaire des haies.

Une fois élus, vous représentez l'ensemble de la population. Cela implique de savoir entendre des opinions différentes, parfois exprimées avec conviction et quelquefois avec un enthousiasme débordant. Mais c'est précisément cela qui fait vivre notre démocratie locale ; la confrontation des idées dans le respect des personnes avec comme objectif commun la recherche de l'intérêt général.

La campagne électorale appartient désormais au passé. Certains ont connu le succès, d'autres une déception. Mais à partir d'aujourd'hui, nous sommes appelés à travailler ensemble. Les citoyens n'attendent pas de leurs autorités qu'elles prolongent les débats de campagne indéfiniment ou qu'elles cherchent à gagner des discussions sur Facebook jusqu'à tard dans la nuit. Ils attendent surtout des solutions concrètes, du dialogue et une capacité à faire avancer les projets utiles à la collectivité.

Les réseaux sociaux occupent aujourd'hui une place importante dans la vie publique. Ils permettent de communiquer rapidement, de partager des informations et de maintenir un lien direct avec la population. Mais ils favorisent aussi parfois des réactions immédiates, des raccourcis et certaines polémiques qui prennent une ampleur considérable, souvent même sans que les faits soient complètement connus.

Heureusement, contrairement aux algorithmes, les autorités communales disposent encore d'une qualité précieuse ; la possibilité de se parler réellement autour d'une table, d'un verre ou entre quatre yeux. Je vous encourage à préserver cette force essentielle d'une démocratie locale ; le dialogue, l'écoute et la capacité de nuancer. Il faudra peut-être aussi accepter qu'un adversaire politique puisse avoir une bonne idée. Cela arrive de temps en temps, certes, mais cela arrive.

Vous avez également promis d'exercer votre fonction avec fidélité. Cette fidélité se traduit par une participation active aux séances, aux commissions ainsi qu'aux différentes tâches qui vous seront confiées. Or, chacun découvre assez rapidement qu'en politique communale, les dossiers sont souvent aussi épais que les promesses électorales et que certaines séances se prolongent parfois bien au-delà de l'horaire prévu. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de préavis portants sur des montants modestes, concrets et parlants pour la population, contrairement à certains objets de plusieurs millions, qui sont parfois adoptés avec relativement peu de questions. Et bien entendu, dès qu'il est question de circulation, de places de parc ou de règlement communal, les débats peuvent rapidement s'animer.

Cette cérémonie est aussi l'occasion de rappeler brièvement les rôles perspectifs du Conseil communal de la Municipalité. Ces deux autorités ont des compétences différentes mais complémentaires. Le Conseil communal exerce notamment les compétences liées au budget, aux investissements, aux règlements et au contrôle de la gestion, tandis que la Municipalité assure les tâches exécutives et administratives.

Le bon fonctionnement d'une commune repose avant tout sur le respect mutuel et une bonne collaboration entre ces deux autorités. Lorsque chacun reste dans son rôle, les choses avancent généralement beaucoup mieux et les appels à la préfecture deviennent aussi nettement moins fréquents.

L'État, la préfecture ainsi que les services cantonaux demeurent naturellement à votre disposition pour vous accompagner dans l'exercice de vos fonctions. Des formations existent également pour les nouveaux élus, ce qui permet surtout de découvrir que le fonctionnement d'une commune est parfois un peu plus complexe qu'il n'y paraissait lorsqu'on assistait auparavant aux séances dans le public depuis le fond de la salle.

En effet, aujourd'hui nous vivons une période faite d'incertitudes et de nombreux défis, qu'ils soient économiques, sociaux ou internationaux. Pourtant, notre pays conserve des institutions solides, une démocratie de proximité et une remarquable capacité à trouver des compromis.

Les communes occupent dans ce système une place essentielle, car elles représentent le premier lien entre les citoyens et les autorités publiques. A travers les fonctions que vous exercerez durant cette législature, vous contribuerez concrètement à préserver cette qualité de vie, à préparer l'avenir de votre commune et à maintenir la confiance des citoyens et des institutions démocratiques.

A vous toutes et tous qui débutez aujourd'hui cette nouvelle législature, je souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre mandat, de belles rencontres, des débats constructifs, des dossiers sains le plus souvent possible. Gardez de l'espoir et surtout beaucoup de plaisir à servir votre commune et ses habitants.

Je souhaite également remercier chaleureusement les élus et élus qui terminent aujourd'hui ou qui ont démissionné en cours de législature, pour leur engagement au service de la collectivité. Ils ont consacré du temps, de l'énergie et beaucoup de disponibilité à la vie publique locale, souvent avec discrétion et sans rechercher de connaissance particulière. Leur engagement mérite notre gratitude et nos sincères remerciements.

Je vous adresse le meilleur pour une législature sereine, harmonieuse, fructueuse et surtout respectueuse. Je vous remercie pour votre attention. »

6. Allocution de Mme la Syndique

Mme Nicole Pointet prend la parole.

« Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Cher public,

La cérémonie d'installation qui nous réunit aujourd'hui est un moment à la fois institutionnel et profondément humain. Comme il est de tradition pour les séances du Conseil communal, nous avons été appelés pour la sonnerie de notre cloche historique de Saint-Laurent, datée de 1514. Bien avant que les notifications s'affichent sur nos smartphones, elle rythmait la vie collective, marquait des passages importants et surtout rassemblait une communauté.

Par le serment que nous venons de prêter, nous répondons à cet appel et acceptons d'œuvrer, modestement mais pleinement, pour le bien de cette communauté qui est la nôtre. Le mandat

politique communal n'est ni un prestige ni une possession. Il est avant tout une charge de confiance, un privilège peut-être, mais indissociable de devoir, de droit et de responsabilité.

Le devoir d'écouter avant de décider, d'agir dans l'intérêt général, de respecter les institutions, les personnes et la parole donnée. Le droit de proposer, débattre et décider, avec cette exigence constante de responsabilité qu'impose le bien commun. Héritiers du travail de celles et ceux qui nous ont précédés, nous aurons à cœur de transmettre à notre tour une commune solide, vivante et cohérente à celles et ceux qui suivront. Comme nous le chante Jean Villard-Gilles, une cloche sonne tant dans les moments heureux que dans les périodes difficiles. Notre responsabilité collective sera de gouverner avec courage, d'être présents dans les bons moments comme dans les plus exigeants.

Au niveau communal, le courage réside souvent dans les gestes les plus discrets. Oser, oser décider, quand il le faut, sans diviser inutilement. Expliquer les choix difficiles. Entendre les critiques sans renoncer au dialogue. Et parfois, défendre ce qui est nécessaire avant qu'il ne devienne évident. Ne suffisant à lui seul, le courage doit s'accompagner du pragmatisme et du bon sens, non pas pour renoncer à nos missions, mais pour transformer une vision en action utile, réaliste et durable. Et aussi l'humilité de reconnaître que personne ne détient seul la vérité, accepter la contradiction et le débat démocratique, et se rappeler que nous ne sommes que des dépositaires temporaires d'un bien commun au service d'une institution qui nous dépasse.

Dans nos armoires communales, la cloche est représentée sous le fond azure, couleur qui se rapporte à la fidélité, la justice, la persévérance et la vérité, mais symbolisant également la maîtrise, la réflexion et l'équilibre. Décliné en multiples nuances et dégradés, le bleu évoque tant notre paysage lémanique que l'horizon. Pour notre mandat, il nous appelle à garder le regard au loin, tout en restant profondément ancré dans notre responsabilité. Et il nous offre la bouffée d'air bienvenue et salubre à la sortie d'une séance marquée par des débats souvent intenses.

Présente elle aussi sur nos armories, l'étoile a depuis toujours servi de guide aux voyageurs et aux communautés humaines. Elle nous rappelle que gouverner une commune, c'est parfois avancer sans certitude absolue, mais jamais sans direction. Un bon élu communal ne cherche pas seulement le quotidien, il prépare la commune pour les 10 à 20 prochaines années, parce qu'aucune collectivité ne peut rester immobile. Il se pose la question de l'identité qu'il y a lieu de conserver, tout en faisant preuve d'ouverture et se sentant prêt à accueillir et accompagner le changement en conjuguant prudence financière et vision.

Si notre commune a besoin d'une cloche qui rassemble et de deux étoiles qui orientent, elle ne saurait vivre sans un cœur qui bat. Derrière chaque dossier, chaque budget, chaque décision d'aménagement ou d'organisation, il y a des personnes, des familles, des jeunes, des aînés, des attentes parfois contradictoires, mais toujours légitimes. Dans une petite commune comme la nôtre, la confiance accordée par la population a un visage. Nous rencontrons nos concitoyennes et concitoyens, au détour d'un chemin, à la sortie de l'école, dans les sociétés locales, au 1^{er} Août ou au pot-au-feu. Cette proximité est une richesse énorme et doit être utilisée.

La cérémonie d'installation des autorités de 2021 fut marquée par les restrictions sanitaires et l'obligation de rester à distance les uns des autres. J'appelle de mes vœux que la présente assermentation reste dans nos mémoires comme celle du rapprochement et marque le début d'une législature sous le signe du dialogue, d'un esprit d'ouverture, de la qualité de l'écoute et du respect du travail et des positions des uns et des autres. Qu'elle soit ambitieuse pour notre avenir à tous, celui de notre commune et de notre belle région. De grands défis nous attendent

à la sortie des urnes le 14 juin prochain. Signe d'un bon fonctionnement de notre système démocratique, mais, nous le savons tous, les enjeux sont de taille. Vos autorités auront à cœur de mener à bien les missions qui lui seront confiées par la voix de notre population. Pour Jongny, elles auront un impact majeur sur le développement indispensable de nos infrastructures et sur l'aménagement du centre du village. Pour la Riviera, en plein essor et petite Suisse à elle seule, comme on la présente volontiers aujourd'hui, la prospérité doit pouvoir être assurée, au bénéfice de la qualité de vie. La collaboration intercommunale qui a pu être développée au cours des précédentes législatures doit être nourrie par notre esprit d'ouverture.

A chacune et chacun d'entre vous, j'adresse des félicitations sincères et des remerciements pour votre engagement au sein de nos autorités communales. Et je vous souhaite une législature faite comme une montre constructive de défis relevé et de plaisir partagé. »

7. Désignation d'une secrétaire provisoire et de deux scrutateurs provisoires

M. le Préfet désigne Mme Laurence Negro-Chochard en qualité de secrétaire provisoire.

Il désigne également MM. Arnaud Sasso et Rodrigo Leal en qualité de scrutateurs provisoires.

8. Élection du Président du Conseil communal

M. le Préfet ouvre la discussion.

M. Grégory Mischler présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'étant proposée, l'élection a lieu tacitement.

M. Grégory Mischler est élu est élu tacitement et par acclamation (art. 11 al.3 LC, élection tacite).

9. Élection de la Secrétaire du Conseil communal

Mme Laurence Negro-Chochard présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'étant proposée, l'élection a lieu tacitement.

Mme Laurence Negro-Chochard est élue Secrétaire du Conseil communal.

10. Allocution du Président du Conseil communal

M. Grégory Mischler remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée et prononce son allocution.

« Monsieur le Préfet, Madame la Diacre, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame la policière ad hoc, Monsieur le Sergent-major, Madame la musicienne, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Cher public,

Lorsqu'on prépare un discours d'ouverture, on est souvent tenté de parler du monde, de la situation internationale, du G7, de l'économie, de l'environnement, de l'intelligence artificielle,

des réseaux sociaux ou même, peut-être, des résultats de l'équipe Suisse de hockey lorsqu'on veut vraiment aborder un sujet sensible.

Mais aujourd'hui, j'ai choisi de vous parler de quelque chose de beaucoup plus proche de nous, quelque chose que nous avons tous entendu, de quelque chose que nous avons tous promis et dont nous ne mesurons peut-être pas toujours la portée ; je veux parler, bien évidemment, du serment que nous avons prêté tout à l'heure, parce que les mots sont importants et ceux du serment le sont particulièrement.

Même si je soupçonne certains d'entre vous de les avoir découverts quelques secondes avant d'avoir répondu : « Je le promets » - je ne juge évidemment personne - , mais il faut quand même bien reconnaître qu'à la fin, on n'a pas vraiment le choix ; on doit dire « Je le promets », on ne peut pas dire : « Je vais y réfléchir », ni « Ça dépend », ni « Je réserve ma décision pour la prochaine séance », cela ne fonctionne pas ainsi. Donc, je pense que ce sera intéressant de pouvoir quand même parler un petit peu de ces mots que vous avez prononcés tout à l'heure.

« Je promets d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir la liberté et l'indépendance du pays. Je promets d'exercer ma charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi m'attribue ou pourra m'attribuer. »

Ce texte est magnifique parce qu'il rappelle que notre engagement ne repose pas seulement sur des procédures ou sur des règlements, mais aussi sur des valeurs. Et ce n'est pas par hasard que le serment commence par évoquer la Constitution fédérale et la Constitution cantonale, car derrière ces textes, je l'ai dit, se trouvent les principes fondateurs de notre société.

Lorsqu'on lit la Constitution vaudoise, on découvre un texte étonnamment moderne et profondément humain. On y parle de liberté, de responsabilité, de solidarité, de justice. On y parle de protection de la nature, du climat, des générations futures. On y parle de l'intégration des personnes en situation de handicap. On y parle de la protection des enfants, de leur développement. On y parle de l'éducation comme un droit fondamental. Et on y parle même du fait que la force d'une société se mesure à l'attention qu'elle porte aux plus faibles.

Et lorsqu'on relit précisément le serment à la lumière de ces principes, on comprend mieux ce qu'ils signifient. On ne nous demande pas simplement de voter, on nous demande de réfléchir, de peser parfois des intérêts contradictoires qui se présentent à nous et on nous demande d'avoir, comme le dit le texte, la justice devant les yeux.

Et justement, puisqu'on parle de justice, permettez-moi peut-être de remettre l'église au milieu du village et, en l'occurrence, à Jongny, il ne s'agit pas d'une église mais d'un collège. Nous allons voter le 14 juin prochain sur le nouveau collège. Je tiens à être parfaitement neutre à ce sujet, mais je crois qu'il illustre parfaitement ce que signifie être un élu communal.

D'un côté, on a un projet dont le coût est ce qu'il est, qui soulève naturellement des questions financières, des questions sur l'endettement, sur la fiscalité, sur la préservation des bâtiments. Mais on a également un projet qui répond à des besoins réels : des salles de classe, une nouvelle UAPE, des infrastructures qui sont destinées aux enfants de notre commune et aux générations

à venir. Ces préoccupations sont tout aussi légitimes, car l'éducation fait partie des missions fondamentales de la collectivité publique.

Alors, certains verront avant tout le poids financier du projet, d'autres verront avant tout les besoins scolaires, et la beauté de notre système démocratique, c'est qu'il permet à chacun d'arriver à sa propre conclusion, car dans une question comme celle-ci, il n'y a pas les gentils d'un côté et les méchants de l'autre. Il n'y a pas les intelligents d'un côté et les ignorants de l'autre. Il n'y a pas ceux qui aiment les enfants et ceux qui aiment les finances. Il y a simplement des citoyens qui accordent un poids différent à des intérêts politiques qui sont tous aussi légitimes. Et c'est précisément la notion de justice présente dans notre serment qui permet à chacun d'effectuer cet arbitrage selon sa conscience.

Si je prends évidemment cet exemple aujourd'hui, ce n'est pas par hasard, parce que, comme je vous l'ai dit, nous allons voter sur ce nouveau collègue. Si le projet est accepté, il faudra le mettre en œuvre. S'il est refusé, il faudra imaginer autre chose. Dans les deux cas, le travail ne s'arrêtera pas le lundi matin. Dans les deux cas, il faudra continuer à chercher des solutions. Dans les deux cas, il faudra continuer à construire l'avenir de notre commune, et peut-être est-ce cela le plus important, car les projets passent, les votes passent, les majorités changent, mais ce qui demeure, c'est notre responsabilité collective envers notre commune, notre responsabilité envers les habitants qui nous ont élus, notre responsabilité envers les enfants qui grandissent ici, envers ceux et celles qui nous succéderont.

Alors, pour cette législature, je vous souhaite des débats animés et respectueux, des désaccords francs mais constructifs, des convictions fortes, mais qui jamais ne ferment le dialogue. Mais surtout, je vous souhaite de toujours garder à l'esprit les mots que nous avons prononcés lors de notre assermentation.

Parce qu'être Conseiller communal, ce n'est pas seulement participer à des séances, c'est accepter humblement de consacrer un peu de son temps, de son énergie et parfois même de sa patience au service d'une collectivité qui nous dépasse. Et à une époque où l'engagement bénévole est de plus en plus rare, cela mérite quand même d'être salué.

Alors merci à chacun et à chacune d'entre vous pour cet engagement, et je vous souhaite à tous et à toutes une excellente législature au service de notre commune et de ses habitants. Je vous en remercie.»

M. le Préfet remet officiellement la présidence de la séance à M. Grégory Mischler et quitte l'assemblée sous les applaudissements.

Le Conseil communal poursuit alors ses travaux sous la présidence de M. Grégory Mischler.

11. Élection du Bureau du Conseil communal

11.1 Élection du premier vice-Président

Le Président ouvre la discussion.

M. Rodrigo Leal, dont la candidature a été transmise à l'avance, est proposé.

Aucune autre candidature n'étant présentée.

M. Rodrigo Leal est élu premier vice-Président du Conseil communal tacitement et par applaudissements (art. 11 al.3 LC, élection tacite).

11.2 Élection du deuxième vice-Président

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean Signori présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'étant présentée.

M. Jean Signori est élu deuxième vice-Président du Conseil communal tacitement et par applaudissements (art. 11 al.3 LC, élection tacite).

11.3 Élection de deux scrutateurs

Le Président ouvre la discussion.

Les candidatures suivantes sont présentées :

- Mme Denise Yezid ;
- Mme Annette Klaiber ;
- M. Bernard Marcel.

M. le Président donne la parole aux candidats qui précisent leur intérêt à faire partie de cette commission et passe au vote à bulletin secret.

32 bulletins sont délivrés et rentrés. La majorité absolue est fixée à 17 voix. Les résultats sont les suivants :

- **Mme Annette Klaiber : 24 voix ;**
- **Mme Denise Yezid : 22 voix ;**
- M. Bernard Marcel : 17 voix.

Mme Annette Klaiber et Mme Denise Yezid sont élues scrutatrices du Conseil communal.

11.4 Élection de deux scrutateurs suppléants

Le Président ouvre la discussion.

Les candidatures suivantes sont présentées :

- M. Bernard Marcel ;
- M. Giuseppe Azienda.

Aucune autre candidature n'étant présentée.

M. Bernard Marcel et M. Giuseppe Azienda sont élus scrutateurs suppléants tacitement et par applaudissements (art. 11 al.3 LC, élection tacite)..

11.5 Élection de la secrétaire suppléante

Le Président ouvre la discussion.

Mme Corinne Ansermoz présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'étant présentée.

Mme Corinne Ansermoz est élue tacitement secrétaire suppléante du Conseil communal.

12. Désignation de l'huissière

Le Président ouvre la discussion.

Mme Pauline Yezid, dont la candidature a été transmise à l'avance, est proposée à la fonction d'huissière.

Aucune autre candidature n'étant présentée.

Mme Pauline Yezid est désignée huissière du Conseil communal.

13. Nomination des commissions permanentes communales

13.1 Commission des finances

Le Président ouvre la discussion.

Le Conseil procède à l'élection des sept membres de la Commission des finances.

Les candidatures suivantes sont présentées :

- Mme Corinne Ansermoz ;
- M. Christian Blätter ;
- M. Olivier Brique ;
- M. Killian Burkhart ;
- M. Xavier Cornaz ;
- M. Patrick Francey ;
- M. David Gatfield ;
- Mme Natascha Kunz ;
- M. Michel Murisier ;
- M. Olivier Pignolet ;
- M. Patrick Premand ;
- M. Bernard Antoine Rouffaer.

M. le Président donne la parole aux candidats qui précisent leur intérêt à faire partie de cette commission et passe au vote à bulletin secret.

32 bulletins sont délivrés et rentrés. La majorité absolue est fixée à 17 voix. Les résultats sont les suivants :

- M. Olivier Brique : 28 voix ;
- M. Olivier Pignolet : 23 voix ;
- Mme Natascha Kunz : 22 voix ;
- M. Xavier Cornaz : 21 voix ;
- Mme Corinne Ansermoz : 20 voix ;
- M. Christian Blätter : 19 voix ;
- M. Killian Burkhardt : 19 voix.

Obtiennent également des voix :

- M. David Gatfield : 18 voix ;
- M. Patrick Premand : 18 voix ;
- M. Michel Murisier : 15 voix ;
- M. Patrick Francey : 14 voix ;
- M. Bernard Antoine Rouffaer : 1 voix.

Sont élus à la Commission des finances :

- **Mme Corinne Ansermoz ;**
- **M. Christian Blätter ;**
- **M. Olivier Brique ;**
- **M. Killian Burkhardt ;**
- **M. Xavier Cornaz ;**
- **Mme Natascha Kunz ;**
- **M. Olivier Pignolet.**

13.2 Commission de gestion

Le Président ouvre la discussion.

Sept candidatures étant présentées pour sept postes à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Sont élus :

- **M. Killian Burkhardt ;**
- **M. Philippe Dettwiler ;**
- **M. Sébastien Eienberger ;**
- **M. Patrick Francey ;**
- **M. Patrick Premand ;**
- **M. Arnaud Sasso ;**
- **M. Nelson Sasso.**

13.3 Commission de recours en matière fiscale

Le Président ouvre la discussion.

Trois candidatures étant présentées pour trois postes à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Sont élus :

- **M. Bernard Marcel ;**
- **Mme Delphine Deschenaud Rochat ;**
- **Mme Natascha Kunz.**

13.4 Commission consultative d'urbanisme et d'architecture des bâtiments

Le Président ouvre la discussion.

Sept candidatures sont présentées pour deux postes à repourvoir :

- M. Xavier Brun ;
- M. David Bucher ;
- M. Patrick Francey ;
- M. Jonathan Guex ;
- M. Stéphane Pochat ;
- M. Nelson Sasso ;
- M. Yvo Sturny.

M. le Président donne la parole aux candidats qui précisent leur intérêt à faire partie de cette commission et passe au vote à bulletin secret.

32 bulletins sont délivrés et rentrés. La majorité absolue est fixée à 17 voix. Les résultats au premier tour sont les suivants :

- M. Jonathan Guex : 19 voix ;
- M. David Bucher : 13 voix ;
- M. Nelson Sasso : 13 voix ;
- M. Stéphane Pochat : 8 voix ;
- M. Yvo Sturny : 5 voix ;
- M. Xavier Brun : 1 voix ;
- M. Patrick Francey : 1 voix.

M. Jonathan Guex atteint la majorité absolue et est élu au premier tour.

Au second tour, 32 bulletins sont délivrés et rentrés. 31 bulletins sont déclarés valables. Les résultats sont les suivants :

- M. David Bucher : 14 voix ;
- M. Nelson Sasso : 4 voix ;
- M. Stéphane Pochat : 1 voix.

M. David Bucher est élu au deuxième tour.

Sont élus à la Commission consultative d'urbanisme et d'architecture des bâtiments :

- **M. Jonathan Guex ;**
- **M. David Bucher.**

Les candidats relèvent l'intérêt de disposer d'un effectif plus important au sein de cette commission.

M. le Président indique qu'il se renseignera auprès de la Préfecture afin de déterminer si le nombre de membres peut être augmenté. Cas échéant, une élection complémentaire sera organisée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

M. Xavier Brun s'absente de la séance entre 16h00 et 16h22.

14. Nomination de cinq délégué·e·s et de deux suppléant·e·s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de Corsier, Corseaux, Jongny et Chardonne (ASICC)

Le Président ouvre la discussion.

Le nombre de candidatures correspondant au nombre de sièges à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Sont élus délégués :

- **Mme Corinne Ansermoz ;**
- **Mme Karine Berner ;**
- **M. Bernard Marcel ;**
- **M. Rodrigo Leal ;**
- **Mme Manon Mouron.**

Pour les postes de suppléants, deux candidatures sont présentées. Le nombre de candidatures correspondant au nombre de sièges à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Sont élus suppléants :

- **Mme Delphine Deschenaux ;**
- **M. Christian Blätter.**

Le Président informe le Conseil que la séance d'assermentation de l'ASICC aura lieu le mardi 23 juin 2026 à 17h00 à Corsier.

15. Nomination de trois délégué·e·s au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR)

Le Président ouvre la discussion.

Sept candidatures sont présentées pour trois postes à repourvoir :

- M. Xavier Brun ;
- M. David Bucher ;
- M. Rodrigo Leal ;
- M. Bernard Marcel ;
- M. Michel Murisier ;
- M. Stéphane Pochat ;
- M. Jean Signori.

M. le Président donne la parole aux candidats qui précisent leur intérêt à faire partie de cette commission et passe au vote à bulletin secret.

31 bulletins sont délivrés et rentrés. La majorité absolue est fixée à 16 voix. Les résultats au premier tour sont les suivants :

- M. Jean Signori : 26 voix ;
- M. Bernard Marcel : 24 voix ;
- M. Rodrigo Leal : 11 voix ;
- M. Michel Murisier : 8 voix ;
- M. Stéphane Pochat : 8 voix ;
- M. Xavier Brun : 6 voix ;
- M. David Bucher : 4 voix.

M. Jean Signori et M. Bernard Marcel atteignent la majorité absolue et sont élus au premier tour.

Au second tour, 32 bulletins sont délivrés et rentrés. 31 bulletins sont déclarés valables. Les résultats sont les suivants :

- M. Rodrigo Leal : 14 voix ;
- M. David Bucher : 9 voix ;
- M. Stéphane Pochat : 9 voix.

M. Rodrigo Leal, qui obtient le plus grand nombre de suffrages, est élu au second tour.

Sont ainsi élus délégués à l'ASR :

- **M. Jean Signori ;**
- **M. Bernard Marcel ;**
- **M. Rodrigo Leal.**

Le Président informe le Conseil que la séance d'assermentation de l'ASR aura lieu le 25 juin 2026 à 18h00 à Vevey.

Remarque : M. Xavier Brun, qui s'était absenté, a pu participer au vote du second tour.

16. Nomination de deux délégué·e·s et d'un·e suppléant·e à la Commission intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Président ouvre la discussion.

Pour le poste de délégué, trois candidatures sont présentées :

- M. Patrick Francey ;
- M. Bernard Antoine Rouffaer ;
- Mme Denise Yezid.

M. le Président donne la parole aux candidats qui précisent leur intérêt à faire partie de cette commission et passe au vote à bulletin secret.

32 bulletins sont délivrés et rentrés. La majorité absolue est fixée à 17 voix. Les résultats sont les suivants :

- **M. Bernard Antoine Rouffaer : 22 voix ;**
- **M. Patrick Francey : 21 voix ;**
- Mme Denise Yezid : 19 voix.

M. Bernard Antoine Rouffaer et M. Patrick Francey sont élus délégués à la CIEHL.

Le Conseil procède ensuite à la désignation du suppléant.

Mme Denise Yezid étant seule candidate, l'élection a lieu tacitement.

Mme Denise Yezid est élue suppléante à la CIEHL.

17. Nomination d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e à la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera (FCR)

Le Président ouvre la discussion.

Pour le poste de délégué, cinq candidatures sont présentées :

- M. Xavier Brun ;
- M. Patrick Francey ;
- Mme Natascha Kunz ;
- M. Michel Murisier ;
- M. Bernard Antoine Rouffaer.

M. le Président donne la parole aux candidats qui précisent leur intérêt à faire partie de cette commission et passe au vote à bulletin secret.

32 bulletins sont délivrés et rentrés. La majorité absolue est fixée à 17 voix. Les résultats sont les suivants :

- **Patrick Francey : 18 voix ;**
- Michel Murisier : 6 voix ;
- Bernard Antoine Rouffaer : 4 voix ;
- Xavier Brun : 3 voix ;
- Natascha Kunz : 2 voix.

M. Patrick Francey est élu délégué au Fonds culturel Riviera.

Deux candidatures sont présentées pour une poste de suppléant à repourvoir :

32 bulletins sont délivrés et rentrés. La majorité absolue est fixée à 17 voix. Les résultats sont les suivants :

- **Natascha Kunz : 22 voix ;**
- Bernard Antoine Rouffaer : 8 voix.

Mme Natascha Kunz est élue suppléante au Fonds culturel Riviera.

18. Nomination de deux délégué-e-s et de deux suppléant-e-s au Conseil intercommunal du SIGE

Le Président ouvre la discussion.

Pour les postes de délégués, le nombre de candidatures correspondant au nombre de sièges à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Sont élus délégués :

- **Bernard Antoine Rouffaer ;**
- **Rodrigo Leal.**

Pour les postes de suppléants, le nombre de candidatures correspondant au nombre de sièges à repourvoir, l'élection a lieu tacitement.

Sont élus suppléants :

- **Patrick Francey ;**
- **David Bucher.**

Le Président informe le Conseil que la séance d'assermentation du SIGE aura lieu le 24 juin 2026 à 20h00 à Blonay.

19. Propositions individuelles

Le Président relève que plusieurs candidats n'ont pas été élus aux différentes fonctions et délégations. Il les remercie pour leur engagement et rappelle que les commissions ad hoc offriront également de nombreuses possibilités de participation au cours de la législature.

Il informe ensuite le Conseil communal du scrutin populaire du 14 juin 2026 et sollicite des bénévoles pour participer aux opérations de dépouillement. Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer à l'issue de la séance. Il rappelle que les scrutateurs ne doivent faire partie ni du comité de soutien ni du comité référendaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 16h57.

Une verrée est ensuite offerte par la Municipalité.

Au nom du Conseil communal
Le Président La Secrétaire

Grégory Mischler Laurence Negro-Chochard